
[Aotearoa / Nouvelle Zélande: changement de propriétaire et de gestion pour les plantations de l'Etat](#)

L'année dernière j'ai assisté à une réunion qui s'est tenue au Cap au sujet du titre, et au cours de laquelle l'accent a été mis sur la participation du secteur privé dans la propriété et la gestion des plantations. En tant qu'indigène d'un pays où les monocultures d'arbres exotiques couvrent de très vastes régions, je ne m'étais jamais beaucoup soucié de leur appartenance. Dans mon pays elles ont toujours appartenu à l'Etat, bien que certaines aient été vendues à des époques récentes. Pour des raisons d'éthique je m'oppose à la privatisation des biens étatiques par quelque gouvernement que ce soit, et considère qu'il s'agit là d'une mesure économique erronée. Cependant, je m'oppose aussi à la prolifération des monocultures d'arbres à grande échelle, et j'avais trouvé encourageant un changement récent dans les attitudes du gouvernement dans le pays, qui tendait à mettre davantage l'accent sur les espèces autochtones (à propos de nouvelles plantations) et en particulier sur le contrôle de l'érosion. Il est vrai que je pensais que cela n'allait pas suffisamment loin, et que j'étais frustré par les dimensions relativement restreintes des zones destinées aux plantes indigènes; mais j'étais persuadé qu'il s'agissait d'un tournant significatif qui semblait accorder une place beaucoup plus importante à la conservation. Donc, si le secteur privé devenait propriétaire et se chargeait de la gestion de ces grandes plantations, est-ce que ce serait si mauvais que ça?

Le gouvernement recevrait une injection d'argent liquide pour les réformes sociales, et se débarrasserait du besoin de mettre en place des programmes sylvicoles impopulaires. Du moins, c'était là un des fils conducteurs de la réunion du Cap, et il y a du vrai dans une telle philosophie. Mais des années d'expérience dans l'arène politique m'ont appris qu'un argument en cache toujours un autre. Je me suis rappelé les paroles prononcées au sein du Conseil mondial des entreprises pour la production d'énergies durables, lors du forum sur le Mécanisme pour le développement propre, durant le SMDD: "S'il n'y a pas un intérêt commercial, alors c'est de la charité". Le message évident de cette déclaration (émanant d'entreprises consciencieuses, considérées comme "bonnes") était que la charité n'entre pas dans les habitudes commerciales. Or, qu'est-ce que cela veut dire dans le cas de plantations vendues par les gouvernements? A vrai dire, si elles sont tout simplement abattues sans être utilisées comme une source d'approvisionnement continu, je dirais plutôt que je m'en fiche. Après tout, ce sont des espèces envahissantes, et des reliques de la colonisation. Cependant, du point de vue commercial et financier, cela ne paraît pas économique de les couper et de partir, du moins si elles ont été payées un bon prix. Et si elles ne l'ont pas été, cela en dit long sur le sens des affaires du gouvernement entrant.

Il faut donc considérer les implications à long terme du transfert de la propriété de ces plantations à des gens qui ont des antécédents historiques d'abattage, d'utilisation de produits chimiques toxiques, de coupes rases avec des machines lourdes, et d'investissement dans la recherche sur les modifications génétiques. Pourquoi faut-il considérer ceci? Parce que "s'il n'y a pas un intérêt commercial, alors c'est de la charité". Les procédés mentionnés augmentent la marge de bénéfice, et c'est là l'intérêt commercial: la marge de bénéfice. Or, lorsque les gouvernements gèrent des plantations, ils sont obligés de considérer le coût social des mesures qu'ils prennent, parce que si ces mesures s'avèrent trop impopulaires le gouvernement lui-même peut se retrouver au chômage après les prochaines élections. Dans la plupart de nos pays, nous avons l'option de nous

débarrasser des gouvernements qui ont pris trop de décisions impopulaires. Mais nous n'élisons pas les directions des compagnies qui vont gérer les plantations privatisées, et c'est cela qui est inquiétant. Ces directions ne subissent pas sur leur marge de bénéfice les mêmes restrictions que les gouvernements. Et de son côté, si les plantations sont vendues, le gouvernement peut bien entendu se tordre les mains et dire que la compagnie est très méchante, tout en rappelant que la libre entreprise doit être permise de fleurir même si elle commet un impair ou deux. Voilà mon problème à propos de la vente de ces plantations monolithiques. Quelqu'un d'autre en profite, et nous continuons de payer le prix, mais ce prix a augmenté et personne ne peut être tenu pour responsable des répercussions sociales.

S'il est prévu de privatiser des plantations dans votre pays, pensez aux raisons et aux conséquences possibles avant d'écarter le problème en vous disant que cela ne vous intéresse pas, parce qu'il ne s'agit que de plantations et que de toutes façons vous ne les aimez pas.

Par : Sandy Gauntlett, adresse électronique: sandygauntlett@hotmail.com